

## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Réf : 01-12-01

### Projet d'Appui technique au développement des oasis du Sud du Maroc au niveau des Provinces de Guelmim et Tata

Secteur : Développement rural]

Référence de l'accord de financement :

5500155002651

N° d'Identification du Projet : P-MA-AAZ-002

1. Le Gouvernement du Maroc a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût de Projet d'Appui technique au développement des oasis du Sud du Maroc au niveau des Provinces de Guelmim et Tata et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de prestations de services pour l'audit des comptes du projet.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'audit des états financiers du projet cité en objet pour les périodes suivantes du 31 juillet 2009 au 31 décembre 2010 et du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011. Les prestations qui seront effectuées par le consultant consisteront, entre autres, à :

- formuler une opinion sur les états financiers du projet conformément aux normes d'audit internationales et nationales; mettre en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de l'évaluation;
- vérifier tous les états certifiés de dépenses (ECD) utilisés comme base de demandes de retraits de fonds à la Banque par le Projet ;
- analyser toutes les transactions du Compte Spécial relatives au projet dans le cadre de l'audit des EFP.

Le délai d'exécution de ces prestations est estimé à 30 jours.

3. L'Agence de Développement des Provinces du Sud invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, édition 2008, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux :

Programme de Développement Territorial Durable Du Sud Guelmim – Assa Zag – Tata – Tan Tan - Tarfaya /Projet AS-PDTS-BAD Imm , Angle rue Mouly Hfid et Abi Jaad, 3<sup>ème</sup> étage, Hassan.

Tél :05 370 96 09/48 Fax: 0537 76 11 65

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 22 février 2012 à 10 h et porter expressément la mention «**Prestations de service pour l'audit des comptes du Projet d'Appui Technique au Développement Territorial Durable des Provinces du Sud**]

A l'attention de Monsieur le Coordonateur National du Programme de Développement Territorial Durable Du Sud /Projet AS-PDTS-BAD

Imm , Angle rue Mouly Hfid et Abi Jaad, 3<sup>ème</sup> étage, Hassan.

Tél :05 370 96 09/48 Fax: 0537 76 11 65